

GROUPAMA À VOTRE SERVICE

Votre conseiller Groupama vous propose un diagnostic de votre exploitation afin d'adapter les solutions d'assurances et de services liés à vos activités spécifiques.

Votre conseiller Groupama vous accompagne également pour vos projets dans :

- la prévention des risques de votre exploitation (mises aux normes, conseils);
- la gestion de votre patrimoine avec un conseiller spécialement dédié.

ET EN PLUS, 24H/24, 7J/7



Appli :
groupama et moi



Votre espace client
sur groupama.fr

**Appli et/ou espace client,
c'est vous qui choisissez !**

Prenez rendez-vous
facilement dans
l'agence de votre
conseiller

Déclarez
et suivez
vos sinistres*

*DAB, RC, PL, Auto et TMA

Retrouvez toutes
vos attestations
et relevés
de compte

Ajouter
du matériel
agricole

Consultez
le détail de
vos contrats

DES QUESTIONS, UN CONSEIL ?



294 agences
230 chargé(e)s
de clientèle Pro



Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



groupama.fr



agencepro@
groupama-loire-
bretagne.fr



Appli :
groupama et moi

suivez-nous sur



Pour les conditions, limites et exclusions des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat ou se rapprocher de votre conseiller Groupama.

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire.
23, Boulevard Solferino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex. 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le Code des Assurances.
Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Adobestock - Shutterstock, Aurélien Chauvaud - Ref : 198HM032023



Groupama
la vraie vie s'assure ici

CHEZ GROUPAMA, VOTRE FIDÉLITÉ EST RÉCOMPENSÉE



Votre **fidé**lité
récompensée



Groupama
la vraie vie s'assure ici

COMMENT ACCÉDER À MON CLUB AVANTAGES⁽¹⁾ GROUPAMA ?



1. Je me rends sur le site : <https://glb.clubavantages-partenaires.fr/>
2. J'accède au club avantages et découvre mes offres partenaires.
3. Je profite de mes réductions en saisissant mon N° client-identifiant internet disponible sur mon avis d'échéance.



Pour continuer,

Merci de saisir votre identifiant

Continuer

PROFITEZ DES RÉDUCTIONS DE VOTRE CLUB GROUPAMA AVANTAGES

Découvrez plus de **300 offres** spécialement négociées pour vous auprès de nos enseignes partenaires pour faire plaisir à toute la famille : vacances, aménagement et équipement de la maison, loisirs et beauté !



(10) BONUS FIDELITE SANTÉ : Conformément aux conditions générales de votre contrat Groupama Santé Active, les plafonds annuels de remboursements des prothèses dentaires définitives sont levés à compter de la 3ème année de souscription de votre contrat (hors limitation des 4 forfaits versés sur les couronnes et ensembles des inters d'un bridge en céramique) dans la limite contractuelle fixée dans vos conditions particulières. Pour plus de détails, se référer aux documents contractuels de votre contrat.

(11) Le Club Groupama Avantages est proposé par Groupama Loire Bretagne dans le cadre de son programme de fidélité. Les offres proposées en ligne sont gérées et négociées par la société ROMACTIS SAS dont le siège social est situé au 7 rue du Docteur Roux- 79000 NIORT enregistrée au RCS de Niort sous le n° 450 753 009, N° de téléphone : 05 49 34 66 99, pour le compte des clients de Groupama Loire Bretagne éligibles au programme de fidélité (règlement disponible sur demande). Ces offres et avantages sont soumis aux conditions générales de vente pratiquées par la Société ROMACTIS (consultables sur le site Groupama Avantages) et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de Groupama Loire Bretagne.

(12) AVANTAGE CHANGEMENT DE VÉHICULE : Tarif maintenu sur les 2 échéances qui suivent votre changement de véhicule. Offre soumise à conditions, réservée aux clients de Groupama Loire Bretagne pour tout véhicule assuré sur un contrat CONDUIRE sans sinistre, sur la période annuelle d'assurance pour les échéances à compter du 1er janvier 2023. Offre applicable sur les départements 22, 29, 35, 44, 49 et 56, valable hors nouvelles mesures fiscales ou réglementaires décidées par les Pouvoirs Publics. Conditions et critères d'éligibilité détaillés disponibles en Agence.

(13) AVANTAGE DÉMÉNAGEMENT : Offre soumise à conditions, valable jusqu'au 31/12/2023, sur la première année d'assurance habitation, et exclusivement dans le cadre du remplacement d'un logement déjà assuré à Groupama Loire Bretagne. Cette offre est valable dans les agences Groupama des départements 22, 29, 35, 44, 49, 56 et non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours sur le même contrat.

(14) PASSAGE A LA RETRAITE : Offre soumise à conditions, valable jusqu'au 31/12/2023 sur la cotisation de la première année d'assurance d'un nouveau contrat Groupama Santé Active et exclusivement dans le cadre du départ à la retraite. Cette offre est valable dans les agences Groupama des départements 22, 29, 35, 44, 49 et 56 et non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours sur le même contrat.

(15) AVANTAGE ANNIVERSAIRE FIDELITE : 60€ de réduction sur vos cotisations d'assurance ! Valable à partir de 2 familles de contrats assurés parmi les contrats d'assurance : Automobile, Habitation, Santé/Prévoyance. L'avantage de 60€ est versé sous la forme d'une réduction à valoir sur les cotisations d'assurance IARD et selon les modalités et la périodicité prévues au règlement du programme de fidélité. Renseignements disponibles dans les agences Groupama des départements 22, 29, 35, 44, 49, 56.

(16) CAGNOTTE FRANCHISE AUTO : L'octroi de cet avantage est soumis à différents critères et conditions d'applications et ne s'applique pas notamment en cas de sinistre bris des glaces, pannes, événement climatique ou catastrophe naturelle. Il évolue en fonction de la sinistralité de vos biens automobiles assurés. La valeur plafond de 200€ ou 100€ pour les clients avec une ancienneté à Groupama Loire Bretagne inférieure à 4 ans, est applicable jusqu'au 31/12/2023 ; elle évolue annuellement selon les critères définis par Groupama Loire Bretagne. Cet avantage est attribué pour chaque risque automobile assuré à Groupama Loire Bretagne, et est utilisable une seule fois, à valoir sur le montant de la franchise "dommages" souscrite, non cessible, non échangeable et non fractionnable. Critères et conditions détaillés disponibles auprès de votre conseiller.

(17) CAGNOTTE FRANCHISE HABITATION : La valeur plafond de 200 € ou 100€ pour les clients avec une ancienneté à Groupama Loire Bretagne inférieure à 4 ans, est applicable jusqu'au 31/12/2023 ; elle évolue annuellement selon les critères définis par Groupama Loire Bretagne. Cet avantage est attribué pour chaque risque immobilier assuré à Groupama Loire Bretagne (hors événement climatique et catastrophe naturelle), et est utilisable une seule fois, sur le montant de la franchise "dommages" souscrite, non cessible, non échangeable et non fractionnable. Critères et conditions détaillés disponibles auprès de votre conseiller.

(18) AVANTAGE JOINLY : Les conditions et modalités détaillées de cette offre sont disponibles dans les agences Groupama des départements 22, 29, 35, 44, 49 et 56. Les services sont proposés par Joinly, partenaire de Groupama; ils sont soumis aux conditions générales de vente pratiquées par Joinlyconsultables sur le site <https://joinly.com> et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de Groupama Loire Bretagne.

Mentions légales et informatives :

(1) PROSECURE est un service proposé par Diarbenn Solutions, filiale de Groupama Loire Bretagne, SARL au capital de 60 000 €, dont le siège social est situé 23, Boulevard Solférino 35000 RENNES, 812 810 463 RCS RENNES. Offre réservée aux nouveaux clients Prosecure assurés en risques agricoles auprès de Groupama Loire Bretagne. Pour connaître les conditions détaillées de l'offre, se référer aux Conditions Générales de Vente disponibles auprès d'un conseiller Prosecure par mail prosecure@groupama-loire-bretagne.fr ou par téléphone : 02 41 35 81 00 (appel non surtaxé, prix d'un appel local).

(2) CAGNOTTE FRANCHISE "MULTIRISQUES PRO" : L'assurance multirisque professionnelle est une assurance complète qui couvre les biens mobiliers et immobiliers d'une entreprise, ainsi que sa responsabilité. L'octroi de cet avantage est soumis à différents critères et conditions d'application et évolue en fonction de la sinistralité de vos risques professionnels assurés (hors événement climatique, catastrophe naturelle, et responsabilité civile décennale) ; il est attribué pour l'ensemble de vos risques professionnels assurés à Groupama Loire Bretagne. La valeur plafond de 455€ est applicable jusqu'au 31/12/2023 et évolue annuellement selon les critères définis par Groupama Loire Bretagne. Utilisable une fois, à valoir sur le montant de la franchise "dommages" souscrite non cessible, non échangeable et non fractionnable. Critères et conditions détaillés disponibles auprès de votre chargé(e) de clientèle.

(3) GARANTIE CYBER RISQUES : Groupama propose à ses sociétaires une cyber assurance en inclusion dans ses assurances multirisques professionnels, entreprises, collectivités et associations pour les protéger contre les atteintes aux données et systèmes d'informations. Voir critères et conditions détaillés auprès de votre conseiller dans les agences Groupama des départements 22, 29, 35, 44, 49, 56.

(4) SERVICE PRESTO AGRI : Service soumis à conditions, disponible pour vos véhicules si vous avez souscrit la garantie Bris de glace. Proposée par Groupama dans le cadre d'un partenariat négocié avec des professionnels du vitrage automobile. Renseignements auprès de votre conseiller. **Concernant la réparation de votre bris de glace, vous disposez de la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.**

(5) Les solutions de vidéo-protection connectée ACTIFARM sont proposées par la SARL TLB, 1 bis rue Doaren Molac 56610 ARRADON - SARL au capital de 470 932 € - N° RCS : Vannes B 421 810 227 . N° SIRET : 421 810 227 00031 - Code APE : 8020Z - Autorisation administrative n° AGDO-2012-56-13 Rennes.

(6) AVANTAGE ASSISTANCE ETENDU POUR VOS PROCHES : Offres soumises à conditions, valables uniquement pour les garanties d'assistance santé à domicile suivantes : livraison des repas et des médicaments, l'aide ménagère, la garde à domicile, la Téléassistance. Pour connaître les conditions détaillées, l'étendue territoriale et les limites des garanties, se référer aux Conditions Générales du contrat Groupama Santé Active, disponibles auprès de votre conseiller. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par MUTUAIDE ASSISTANCE, S.A au capital de 12 558 240 euros - 8/14, avenue des Frères Lumière 94368 BRV-SUR-MARNE CEDEX, 383 974 086 RCS Créteil, entreprise régie par le code des assurances.

(7) REMBOURSEMENTS SANTÉ : Groupama fait partie du réseau SEVEANE dont l'activité est consacrée aux échanges avec ses partenaires audioprothésistes, chirurgiens-dentistes, opticiens. Groupama donne accès à plus de 10 000 spécialistes dont 1 600 audioprothésistes, 4 500 chirurgiens-dentistes et 4 000 opticiens répartis dans toute la France. Retrouvez la liste des partenaires sur votre espace client et l'application Groupama et moi. Le client bénéficie d'avantages tarifaires en passant par le réseau SEVEANE, mais il garde l'entière liberté du choix du professionnel de santé. Modalités et conditions détaillées auprès de votre conseiller dans les agences Groupama des départements 22, 29, 35, 44, 49, 56.

(8) CAGNOTTE SANTÉ : La cagnotte Santé est réservée aux sociétaires Groupama Loire Bretagne (départements 22, 29, 35, 44, 49, 56), assurés sur un contrat Groupama Santé Active depuis plus de 3 ans, et sous conditions de détention d'autres contrats. Cette cagnotte est fractionnable sur une période de 3 ans avec un plafond de 500€ maximum et est valable par contrat (quel que soit le nombre de personnes assurées au contrat). Pour en bénéficier et si les critères d'éligibilité sont toujours réunis, l'assuré doit avoir été hospitalisé dans un établissement de santé (clinique, ou hôpital public) pour une durée supérieure ou égale à 7 jours consécutifs (6 nuits), avoir un reste à charge après remboursement de la garantie hospitalisation du contrat Groupama Santé Active hors honoraires de soins et dépassements d'honoraires (Ces dépenses sont remboursés selon le niveau de la garantie hospitalisation souscrit sur le contrat Groupama Santé Active). Cet avantage n'est pas contractuel, il vous est proposé dans le cadre du programme de fidélité et compte tenu de votre situation d'assurance ; Les conditions sont valables jusqu'au 31/12/2023. Le règlement de la cagnotte est disponible dans votre agence. Pour connaître les démarches à effectuer pour obtenir le versement, contactez votre conseiller en agence

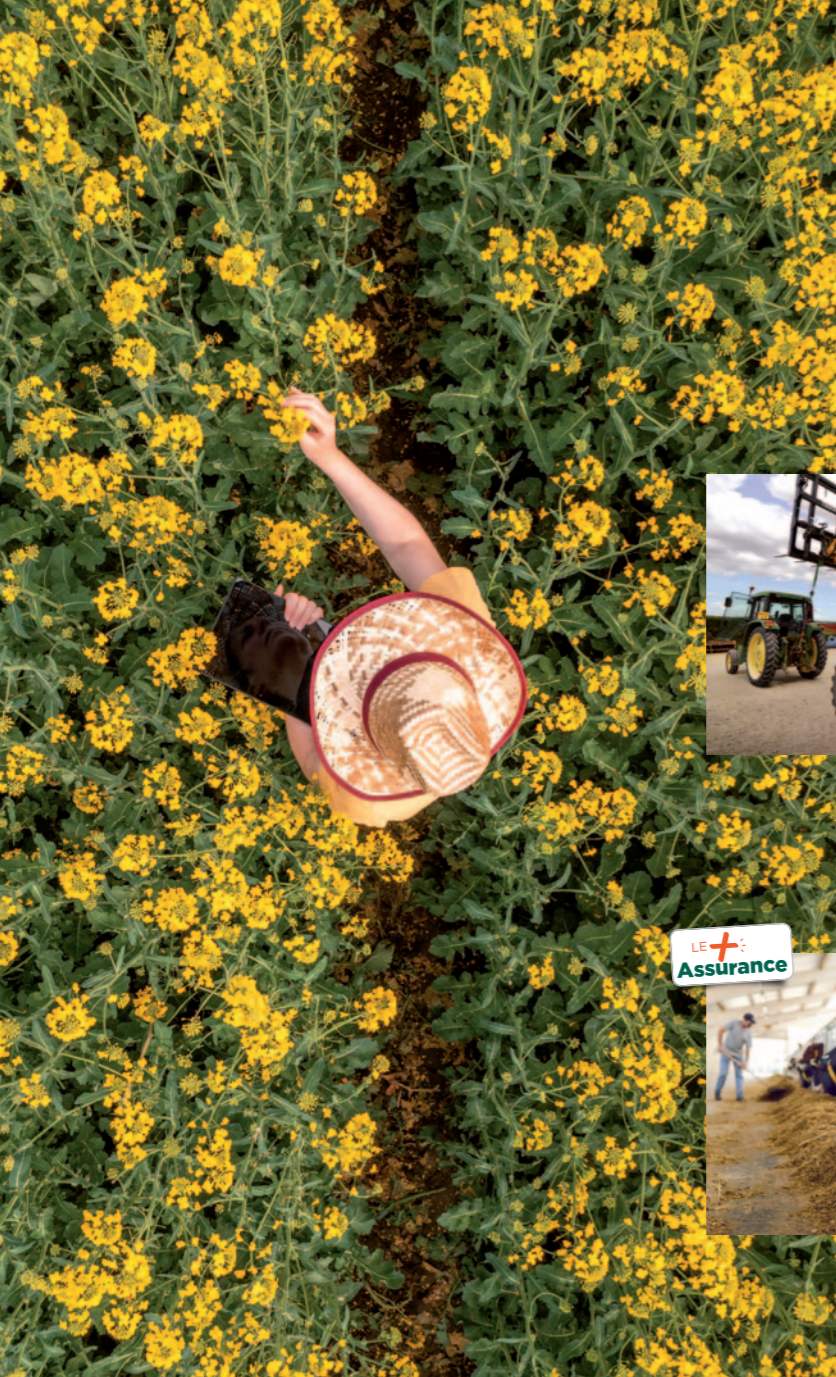
(9) CAGNOTTE MEDICAMENTS : Cet avantage est proposé dans le cadre du contrat Groupama Santé Active et fait partie du Pack Prévention et Médicaments prescrits non remboursés par l'assurance maladie obligatoire française ; il est valable dans les conditions et limites de la formule de garantie souscrite. Pour bénéficier de ce remboursement l'assuré devra présenter à Groupama les justificatifs de la dépense à la pharmacie (facture et ordonnance/prescription médicale). Les médicaments devront remplir les conditions cumulatives suivantes: avoir été prescrits par un médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, infirmier, être inscrits sur la liste des médicaments ayant reçu une autorisation de mise en marché par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, avoir été achetés dans une pharmacie, n'avoir fait l'objet d'aucun remboursement par votre Assurance Maladie Obligatoire. Ce forfait s'applique par personne assurée sur le contrat Groupama Santé Active et peut être utilisé en plusieurs fois jusqu'à la limite du montant annuel du forfait indiqué dans les conditions personnelles. Les conditions et modalités détaillées de cet avantage sont disponibles auprès de votre conseiller Groupama dans les agences des départements 22, 29, 35, 44, 49, 56

DES GARANTIES ET DES AVANTAGES QUI FONT VRAIMENT LA DIFFERENCE !

— Chez Groupama, nous imaginons sans cesse des solutions nouvelles pour vous apporter plus de confort à chaque instant de votre vie quotidienne & professionnelle.

Découvrez dans ce dépliant les avantages "assurances" et "fidélité" que nous vous avons réservés.





PRO SECURE

— Service de prévention destiné à vérifier l'état et le fonctionnement des engins de levage : un réseau d'experts spécialisés et certifiés pour contrôler vos matériels (**50€ offerts sur votre premier contrôle**).⁽¹⁾

VOTRE CAGNOTTE FRANCHISE MULTIRISQUE AGRI

— Vous n'avez pas déclaré de sinistre pour vos risques professionnels depuis 3 ans ou plus ? En cas de sinistre, **vous bénéficiez d'une réduction du montant de votre franchise**.⁽²⁾

LES AVANTAGES QUI ALLÈGENT VOTRE BUDGET !



LE + Assurance

VOTRE AVANTAGE FRANCHISE

— Vous n'avez pas déclaré de sinistre automobile depuis 3 ans ou plus et votre bonus est de 50% : pour récompenser votre bonne conduite, vous bénéficiez d'une réduction du montant de votre franchise lors d'un éventuel sinistre.⁽¹⁶⁾⁽¹⁷⁾



VOTRE AVANTAGE GESTION ASSOCIATIVE

— Bénéficiez de l'abonnement **JOINLY performance offert**⁽¹⁸⁾, pour la gestion digitale de votre association avec le **code Groupama**. Rendez-vous sur joinly.com/groupama avec votre code promo GROUPAMA.



VOTRE AVANTAGE ANNIVERSAIRE FIDÉLITÉ

— **60€ de réduction sur vos cotisations d'assurance !** Valable à partir de 2 familles de contrats assurés parmi les contrats d'assurance : Automobile, Habitation, Santé/Prévoyance.⁽¹⁵⁾



LE+ Assurance



VOS MOMENTS DE VIE

- **Changement de voiture :** votre tarif auto maintenu sans augmentation pendant 2 ans,⁽¹²⁾
- **Déménagement :** - 20% la 1^{ère} année sur le contrat habitation,⁽¹³⁾
- **Passage à la retraite :** -20% la 1^{ère} année sur le contrat santé.⁽¹⁴⁾



VOTRE AVANTAGE PARTENAIRE

- Des centaines de réductions sur le club <https://glb.clubavantages-partenaires.fr/> ⁽¹¹⁾

VOS AVANTAGES POUR LA GESTION DE VOTRE EXPLOITATION



LE+ Assurance

VOTRE GARANTIE CYBER RISQUES

- Pour protéger vos données, sécuriser vos outils et agir en cas de cyber-attaques, votre contrat « multirisque AGRICOLE » comporte **une garantie cyber sécurité.**⁽³⁾



SERVICE PRESTO GLACE

- En cas de bris de glace, vous bénéficiez des avantages du service presto agri notamment une **prise en charge rapide, une intervention sur le lieu d'exploitation, sans avance de frais.**⁽⁴⁾



ACTIFARM DES SOLUTIONS CONNECTÉES

- Gardez un œil sur votre exploitation en temps réel, grâce à la solution de télésurveillance **ACTIFARM** qui vous alerte en cas d'intrusion et surveille vos animaux.

Bénéficiez de 10% de réduction sur votre facture d'achat ou de location d'équipement ACTIFARM.⁽⁵⁾

Besoin d'un conseil ? **02 97 46 53 61**
(prix d'un appel local ou gratuit selon abonnement)

02 40
41 37 97

Coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement



VOTRE AVANTAGE ASSISTANCE

- Une aide à domicile, la livraison de médicaments, le portage de repas : vos proches, même non assurés Groupama, peuvent bénéficier de vos principales garanties d'assistance.⁽⁶⁾

VOS REMBOURSEMENTS SANTÉ

- Bénéficiez de tarifs négociés sur l'optique, le dentaire et l'audioprothèse. Allégez votre budget en passant par nos professionnels de santé partenaires de notre réseau Sévéane.⁽⁷⁾

LES AVANTAGES QUI VOUS SIMPLIFIENT LE QUOTIDIEN



VOTRE BONUS FIDÉLITÉ SANTÉ

- Vous nous faites confiance pour votre assurance santé depuis plus de 2 ans ? Nous valorisons votre fidélité : le plafond de remboursement de vos prothèses dentaires est levé à compter de la 3^{ème} année de souscription de votre contrat (hors couronnes et inters des bridges en céramique).⁽¹⁰⁾

LE + Assurance



VOTRE CAGNOTTE MÉDICAMENT

- Nous vous aidons à réduire vos frais de santé : vous pouvez bénéficier d'un forfait à partir de 40 € par an, valable pour les médicaments prescrits par un médecin et non remboursés par la sécurité sociale.⁽⁹⁾



VOTRE CAGNOTTE SANTÉ

- Groupama vous accompagne en cas de coups durs : grâce à votre contrat santé vous bénéficiez d'une cagnotte pour faire face aux dépenses supplémentaires en cas d'hospitalisation d'une durée supérieure ou égale à 7 jours consécutifs (6 nuits). Nous participons aux frais annexes occasionnés par votre séjour jusqu'à 500€.⁽⁸⁾